MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée
Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo
QUE: -

REPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 20 AVRIL 2020

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 20 avril 2020 le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a accepté le report de la consultation publique qui devait avoir lieu à 18 h 30 concernant les modifications aux règlements 427-2020, 428-2020,429-2020,430-2020,431-2020,432-2020 du plan d'urbanisme numéro 355-2010 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable numéro 6-25 de la MRC de Coaticook.

QUE le conseil choisit de suspendre l'assemblée publique pour respecter les directives de l'état d'urgence sanitaire.

QUE le processus d'adoption réglementaire est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

DONNÉ À SAINT-MALO CE 28e JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-NEUF.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

REPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 20 AVRIL 2020

Je, soussignée, Édith Rouleau, résidant à la municipalité de Saint-Malo, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1er : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
2ième : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28e jour du mois d'avril 2020.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière